



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'An Deux Mille vingt-deux.
Le six octobre à 20h00.

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de La Longeville, sous la présidence de Monsieur Cédric Bôle.

Date de convocation : 29/09/22

Date d'affichage : 29/09/22

Nombre de membres :

- en exercice : 128
- présents : 37
- votants : 53

Nombre de voix :

- en exercice : 385
- présents : 135
- procurations : 116
- **nombre total de voix exprimées : 251**

Etaient présents avec voix délibérative :

Aurélien BESCHET, Francis BILLOD-MOREL, Laure BOITEUX, Cédric BÔLE, Marie-Paule BRAND, Hervé CAGNON, Anthony CUENOT, Jacqueline CUENOT-STALDER, Lucine FAIVRE, Baptiste FAYARD, Jean-Michel FEUVRIER, Jean-Pierre FRIGO, Florian GAIFFE, Fabrice GIRARDIN, Suzanne GUERRIN, Régis LIGIER, Boris LOICHOT, Dominique MOLLIER, Thierry MOREL, Jean-Louis MOUGIN, Joëlle MOUGIN, Frédérique MOUREAUX, Alexandre PANTEL, Corinne PARATTE, Vivien PERRET-GENTIL, Elisabeth REDOUTEY, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Pascal ROUGNON, Noël SAUNIER, Charles SCHELLE, Hervé SIMONIN, Véronique TATU, Marie-Josèphe VERMOT, Franck VILLEMAIN, Marcelline VIPREY, Christelle VUILLEMIN.

Ont donné pouvoir :

Françoise BEURET a donné procuration à Joëlle MOUGIN, Christine BOUQUIN a donné procuration à Marie-Paule BRAND, Martial BOURNEL-BOSSON a donné procuration à Laure BOITEUX, Jean-Noël CUENOT a donné procuration à Virgile MARGUET, Kevin FADIN a donné procuration à Catherine ROGNON, Bénédicte HERARD a donné procuration à Florian GAIFFE, Bernard JACQUET a donné procuration à Pascal ROUGNON, Denis LEROUX a donné procuration à Jean-Pierre FRIGO, Roland MARTIN a donné procuration à Franck VILLEMAIN, Francine MISERE a donné procuration à Boris LOICHOT, Christian MOREL a donné procuration à Marie-Josèphe VERMOT, Valérie PAGNOT a donné procuration à Gilles ROBERT, Manuela RAMBAUD a donné procuration à Corinne PARATTE, Dominique RONDOT a donné procuration à Isabelle MONTAVON, Pierre VAUFREY a donné procuration à Cédric BÔLE, Céline VUILLEMIN a donné procuration à Dominique MOLLIER.

Madame Suzanne GUERRIN a été élue secrétaire.

Objet : 2022-40 : Sensibiliser au respect des espaces et des usages dans le cadre de la labélisation « Rivière sauvage de la Reverotte »

Réalisation d'une vidéo de promotion des activités d'éducation à l'environnement sur la thématique de l'eau avec les élèves du bassin versant de la rivière la Reverotte, labélisée rivière sauvage.

Cette vidéo, à portée pédagogique, a pour but de valoriser les actions initiées par le PNR, L'EPAGE Doubs Dessoubre et le Département porteur de la labélisation Rivière sauvage de la Reverotte, seule rivière du PNR reconnue par ce label.

Elle se présentera sous forme d'interview des enseignants, des élèves pour évoquer la richesse de la rivière, son rôle, et les enjeux de préservation de la continuité, de la qualité et de la quantité d'eau.

Cette vidéo complétera les actions de sensibilisation conduites sur le terrain par les agents et aura également pour rôle de se distinguer des vidéos promotionnelles de la Vallée du Dessoubre déjà existantes.

Le Parc accompagnera l'entreprise retenue pour la réalisation de la vidéo, et coordonnera les rencontres avec les équipes enseignantes.

Le budget prévu pour cette action est de 7 000 € HT financés à 100 % par la Région Bourgogne Franche-Comté.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- autorise le Président à engager les dépenses relatives au projet
- autorise le Président à signer les conventions relatives à ce projet
- autorise le Président à exécuter les marchés relatifs à ce projet
- autorise le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs

- Pour : 251 voix
- Abstention : 0 voix
- Contre : 0 voix

Pour extrait certifié conforme, le Président
Denis LEROUX

